DELEGATION DE DROIT DE VOTE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2024/2025 CHASSEUR INDIVIDUEL			FICHE 2
Adhérent non territorial au titre de détenteur d'un permis de chasser visé, validé pour l'année en cours			
Nom: Prénom: Adresse:		Collez votre timbre vote ici	
Adhérents détenteurs d'un permis de chasser visé, validé donnant pouvoir à la personne ci-dessus désignée			
Signature de l'adhérent précédée de la mention "	bon pour pouvoir"	Signature de l'adhérent précédée de la mention	'bon pour pouvoir"
Adhérent 1 Timbre vote		Adhérent 2 Timbre vote	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"		Signature de l'adhérent précédée de la mention	'bon pour pouvoir"
Adhérent 3 Timbre vote		Adhérent 4 Timbre vote	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "	bon pour pouvoir"	Signature de l'adhérent précédée de la mention	'bon pour pouvoir"
Adhérent 5 Timbre vote		Adhérent 6 Timbre vote	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "	bon pour pouvoir"	Signature de l'adhérent précédée de la mention	'bon pour pouvoir"
Adhérent 7 Timbre vote		Adhérent 8 Timbre vote	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir"		Signature de l'adhérent précédée de la mention	'bon pour pouvoir"
Adhérent 9 Timbre vote		Adhérent 10 Timbre vote	

POUR VOTER A L'ASSEMBLEE GENERALE 2024/2025

Vous devez impérativement nous retourner le ou les imprimés ci-joint correspondant à votre situation, accompagnés du nombre de timbres vote «39 2024/2025» correspondant.

Ils devront être collés, accompagnés obligatoirement de la signature des adhérents précédée de la mention "Bon pour pouvoir".

Le timbre vote est à décoller sur le volet de validation annuel du permis de chasser.

CES IMPRIMES DOIVENT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD 20 JOURS AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE

A RETOURNER A LA FEDERATION AVANT LE 16 MARS 2025